



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial: Romulsin® Parfum d'intérieur Germe de blé
Code du produit: 1841-1 / 1841-5
Numéro d'enregistrement: Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour ce produit, étant donné que celui-ci ou son utilisation n'exige pas d'enregistrement d'après l'article 2 du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, que le tonnage annuel n'exige pas d'enregistrement ou qu'un enregistrement est prévu pour une date ultérieure.

1.2 Utilisations appropriées identifiées de la substance ou du mélange et des utilisations non préconisées

Utilisation: Parfum d'ambiance sous forme de spray
Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche technique sur la sécurité

Nom du fournisseur: Diacosa SA
Friedeggstrasse 4
3400 Burgdorf
Téléphone: +41(34) 408 00 77 / Télécopie: +41 34 408 00 70
E-mail: office@diacosa.ch

Renseignements: Secrétariat

1.4 N° de téléphone d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: Centre suisse d'information toxicologique, tél. +41 44 251 51 51
Numéro d'appel d'urgence national: 145

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Codes H: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes P: P102 À conserver hors de portée des enfants.

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
- P301+ EN CAS D'INGESTION:
- P315 Consulter immédiatement un médecin.
- P305+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
- P351+ Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans l'agence d'élimination

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classifié et étiqueté conformément au Règlement CLP.

Composition Alcohol. Denat. (Bitrex)
Parfum / Fragrance

Pictogrammes de danger



GHS 02 Flamme



GHS 07 Attention



GHS 09 Danger environnemental

Slogan Danger

Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissements de sécurité

- P102 À conserver hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
- P301+ EN CAS D'INGESTION:
- P315 Consulter immédiatement un médecin.
- P305+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
- P351+ Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans l'agence d'élimination

2.3 Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils doivent donc être manipulés avec le soin nécessaire, uniquement par un personnel dûment formé.

Résultats des tests d'évaluation des substances PBT et vPvB

Non applicable dans les deux cas.

3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: substances

Description: mélange des composants important suivants

Nom INCI:	Alcohol Denat.	Codes:	Flam. Liq. 2 / (H225)
CAS-Nr.:	64-17-5		Eye Irrit. 2 / (H319)
EINECS-Nr.:	200-578-6		STOT SE 3 (H336)
Teneur:	< = 62.5% (m/m)		

Nom INCI:	Bitrex	Codes:	Acute Tox. 4 / (H302)
CAS-Nr.:	3734-33-6		
EINECS-Nr.:			
Teneur:	< 0.1% (m/m)		

Nom INCI:	Parfum / Fragrance	Codes:	Skin Sens. 1B / (H317)
CAS-Nr.:			Aquatic Chronic 2 / (H411)
EINECS-Nr.:			
Teneur:	< = 7.5% (m/m)		

4 Premiers secours



4.1 Description des mesures de premiers soins

Notes générales: Enlever les vêtements souillés par le produit.

Après contact oculaire: Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Contrôle ultérieur par un ophtalmologiste.

Après inhalation: Conduire la personne à l'air frais. Consulter un médecin si son état ne s'améliore pas.

Après contact cutané: Laver soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés.

Après ingestion: Rincer abondamment la bouche à l'eau, consulter un médecin. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes aigus et effets/symptômes tardifs

Irritations

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations disponibles à ce sujet.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisé. Dans le cas d'un incendie plus grand, combattre le feu à l'aide d'un jet d'eau pulvérisé ou d'une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau compact

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité d'une formation dangereuse de gaz de combustion et de vapeurs.

Monoxyde et oxyde de carbone.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement spécial de protection

Porter un masque respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter une combinaison de protection totale.

Informations complémentaires

Refroidir le contenant à risque à l'aide d'un jet d'eau pulvérisé.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact cutané et oculaire.

Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement individuel de protection.

Évacuer la zone de danger, procéder selon le plan d'urgence, consulter des spécialistes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Confiner le produit répandu afin d'éviter une contamination éventuelle de l'environnement.

Ne pas laisser le produit entrer dans la canalisation/les eaux souterraines/la terre. Danger d'explosion:

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber à l'aide d'un matériau absorbant approprié et le mettre dans un récipient à déchets

Assurer une aération suffisante. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter les flammes ouvertes et les autres sources d'ignition.

6.4 Référence à d'autres sections

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: voir la section 7.

Équipement de protection individuel: voir la section 8.

Considérations relatives à l'élimination: voir la section 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer la propreté des contenants, des outils et du lieu de travail.

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout contact avec les yeux.

Écarter les sources d'ignition. Éliminer immédiatement les matériaux utilisés pour enlever le produit s'il s'est répandu.

Remarque sur la protection contre les incendies et explosions

Avoir des masques respiratoires prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences envers les locaux et contenants de stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré; conserver de préférence les récipients pleins, fermés de façon étanche à l'air.

Informations sur le stockage commun

Stocker séparément des produits alimentaires. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition.

Autres informations sur les conditions de stockage

La température de stockage recommandée est de 15 à 25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations disponibles à ce sujet.

8 Contrôle de l'exposition au produit/protection individuelle

Informations complémentaires sur l'adaptation d'installations techniques

Pas d'informations complémentaires à ce sujet, voir la section 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants pour lesquels il existe des valeurs seuils à surveiller pour les lieux de travail

Valeurs seuils à court terme	1 000 ppm 1 920 mg/m ³	4x15 minutes par couche
------------------------------	--------------------------------------	-------------------------

Concentration maximale admissible sur le lieu de travail	500 ppm 960 mg/m ³
--	----------------------------------

Informations complémentaires

Les informations sont basées sur les listes applicables pour l'éthanol à 96 % mass. sans dénaturation.

8.2 Contrôle de l'exposition professionnelle

Équipement protecteur individuel.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des fourrages.

Retirer les vêtements souillés ou imprégnés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Éviter tout contact oculaire ou cutané.

Mesures de protection individuelles

Les produits de protection pour le corps doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité spécifiques des substances dangereuses au lieu de travail. La résistance des produits de protection aux produits chimiques doit être clarifiée auprès de leurs fournisseurs.

Protection respiratoire:



Lors d'une aération insuffisante
Type de filtre recommandé: A2

Protection des mains:



Le matériau des gants doit être étanche et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le choix du matériau des gants doit être fait avec prise en considération des temps de passage, du taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc butyle, épaisseur >0,3 mm
Valeur de perméation: niveau >480 min

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de la qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Temps de passage du matériau des gants

Valeur de perméation: niveau >30 min
Les informations sur le temps de passage exact doivent être obtenues du fabricant des gants de protection.

Les gants faits des matériaux suivants sont appropriés pour protéger contre les giclures:

Caoutchouc nitrile/latex nitrile, épaisseur >0,11 mm
Valeur de perméation: niveau >30 min

Protection des yeux:



Lunettes de protection fermées

Protection du corps: Pas d'autres informations disponibles à ce sujet.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide transparent, jaune, facilement mobile

Odeur:	Fruitée, aux agrumes
Seuil de perception olfactive:	Non déterminé
pH:	6.20 à 6.70
Indice de réfraction n20:	1.3720 à 1.3750
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition:	85 °C
Point d'éclair:	21°C
Inflammabilité (forme solide, gazeuse):	Non applicable
Point d'auto-inflammation:	430 °C
Température de décomposition thermique:	Non déterminée
Auto-inflammabilité:	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger d'explosion:	Le produit ne présente pas de risque d'explosion, mais peut former des mélanges vapeur/eau explosifs.
Limites d'explosivité:	inférieure: Non déterminée
	supérieure: Non déterminée
Propriétés oxydantes:	Pas d'informations disponibles
Pression de vapeur:	Non déterminée
Densité 20/20:	0,8375 g/m3
Étanchéité à la vapeur:	Non déterminée
Vitesse d'évaporation:	Non déterminée
Solubilité/miscibilité dans l'eau:	Très bonne solubilité/miscibilité
LogP (coefficient de partage octanol/eau)	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit fortement chauffé peut former des mélanges potentiellement explosifs avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter

Aucune décomposition dans les conditions prévues de stockage et de manipulation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive, flamme ouverte ou autres sources d'ignition, accumulation d'une charge électrostatique

10.5 Matériaux incompatibles

Pas d'informations disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir la section 5

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs de DL/CL50 d'intérêt pour la classification: (valeurs pour l'éthanol à 96 % mass. sans dénaturation)

Souris	DL50 orale	3450 à 9500 mg/kg de PC
Rat	DL50 orale	6200 à 15000 mg/kg de PC
Lapin	DL50 cutanée	20000 mg/kg de PC
Souris	CL50 par inhalation (4 h)	21000 ml/m ³
Rat	CL50 par inhalation (4 h)	63000 ml/m ³
Poisson, ide doré	CL50 (4 h)	8140 mg/l

Toxicité aiguë par inhalation

Rat	CL50 (4 h)	95,6 mg/l
-----	------------	-----------

Effet irritant primaire

Cutané	Aucune irritation de la peau ou des muqueuses
Oculaire	Effet irritant
Après inhalation	Pas d'effet irritant
Sensibilisation	Pas d'effet sensibilisant connu

Effets CMR

Mutagenicité sur les cellules germinales	Pas d'informations disponibles
Carcinogénicité	Pas d'informations disponibles
Toxicité pour la reproduction	Pas d'informations disponibles

Danger d'aspiration

Pas d'informations disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas considéré(e) comme toxique pour des organes cibles lors d'une exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition multiple)

La substance ou le mélange n'est pas considéré(e) comme toxique pour des organes cibles lors d'expositions multiples.

Informations toxicologiques complémentaires

Nous ne disposons d'aucune description des symptômes.

Autres informations:

Ce produit doit être manipulé avec la prudence nécessaire pour des produits chimiques.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

<u>Toxicité aquatique</u>	Chiffre d'évaluation de la toxicité: Mammifères: 1 Poissons: 1,8 Bactéries: 2,2
---------------------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques

Propriétés écotoxiques de l'éthanol: P3
Classe OPair de l'éthanol: 3 (alcools alkyliques)
Classe WGK de l'éthanol: 2 (substance généralement non dangereuse pour l'eau)

Éviter la contamination des sols, des eaux pluviales et des eaux souterraines.

12.5 Résultats des tests d'évaluation des substances PBT et vPvB

PBT Non applicable
vPvB Non applicable

12.6 Autres effets nuisibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres informations

Section 12: Toutes les informations se rapportent à l'éthanol à 96 % mass. sans dénaturation.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter le produit ou ses contenants dans les ordures ménagères.
Le produit ne doit pas entrer dans la canalisation.
Éliminer les déchets et résidus conformément aux dispositions nationales ou régionales en vigueur.

Conditionnements non nettoyés

Éliminer comme prescrit par les autorités compétentes.

14 Informations relatives au transport

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/navigation nationaux)

N° ONU: UN 1170
Étiquette de danger: 3
Groupe de conditionnement II
Désignation du produit: UN 1170 ÉTHANOL, SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE, SOLUTION)

ICAO/IATA (transport aérien)

N° identifiant ONU: UN 1170
Étiquette: 3
Groupe de conditionnement II
Désignation technique: UN 1170 ETHANOL SOLUTION

IMDG (transport en bateau)

N° ONU: UN 1170
Étiquette: 3
Groupe de conditionnement II

N° EMS: F-E, S-E
Marine polluant: Non
Désignation technique: UN 1170 ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

Les règles de transport sont citées conformément aux réglementations internationales telles qu'elles sont appliquées en Suisse. Les différences possibles dans d'autres pays ne sont pas prises en compte.

15 Informations réglementaires

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange est classifié et étiqueté conformément au Règlement CLP.

Composition Alcohol. Denat. (Bitrex)
Parfum / Fragrance

Pictogrammes de danger



GHS 02 Flamme



GHS 07 Attention



GHS 09 Danger environnemental

Slogan Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissements de sécurité

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+ EN CAS D'INGESTION:
P315 Consulter immédiatement un médecin.
P305+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351+ Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans l'agence d'élimination

Classe de stockage Liquides inflammables

16. Autres informations

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de Diacosa SA représentent

de façon précise et fiable les données connues pour ce produit. Elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles n'offrent cependant pas de garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

L'utilisateur reste responsable d'interpréter ces données de façon réfléchie et de les utiliser ainsi conformément à l'utilisation spécifique prévue.

Fiche de données émise par le

Service de sécurité au travail et de protection de l'environnement, Diacosa SA.

Approuvé le:	23.01.2017
Approuvé par:	PR
Version:	1